



MAIRIE DE MOUCHAMPS
SERVICE ENFANCE EDUCATION JEUNESSE
 33, Rue de l'Ouest
 85640 Mouchamps



09 67 43 19 91 - 06 02 18 58 41

direction.enfance.jeunesse@mouchamps.com



PROJET PEDAGOGIQUE 2024 / 2025

Sommaire

1. Introduction ;	Page 2
2. Implantation géographique ;	
3. Présentation du service enfance jeunesse ; ⇒ Présentation des locaux et espaces utilisés	
4. Rappel des objectifs du projet éducatif ;	Page 3
5. Les postures professionnelles attendues ;	
6. Les objectifs pédagogiques ;	Page 4
7. La nature des activités proposées ;	Page 7
8. Les différents moments de la journée ;	Page 8
9. Les modalités d'accueil ; ⇒ Présentation des accueils et des publics	Page 9
10. Accueil spécifique : L'accueil d'enfants porteurs de handicap ;	Page 11
11. Les modalités de fonctionnement de l'équipe de direction et d'animation ;	Page 12
12. Organisation administrative du service ;	Page 13
13. Evaluations	Page 14
14. Documents de mise en œuvre par groupe et par période	à partir de la page 15



1. INTRODUCTION

Ce document a été élaboré en cohérence avec le projet éducatif de la commune de Mouchamps.

Il explique la mise en œuvre de ce projet éducatif et en définit les conditions. Ce projet est vivant et est amené à évoluer continuellement. En concertation avec l'équipe d'animation lors des réunions de service hebdomadaires, il est en perpétuelle renouvellement. Chaque lundi, en fonction d'un retro planning établi tout au long de l'année, des temps sont aménagés pour aborder des points du projet, de susciter la réflexion et la discussion, de l'adapter à l'actualité et de le faire évoluer.

2. IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE

La Communauté de Communes du Pays des Herbiers a été créée le 1^{er} janvier 1995 et regroupe les huit communes du canton des Herbiers, dont Mouchamps. Située en Vendée à seulement 1 heure de l'Océan Atlantique et 20 minutes du Puy du Fou, cette Petite Cité de Caractère de près de 3 000 habitants bénéficie d'une situation géographique stratégique. Mouchamps concilie un cadre de vie alliant patrimoine naturel et historique et vitalité économique et touristique. La vie associative y est importante.



3. PRESENTATION DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

En août 2003, la commune de Mouchamps a décidé de prendre la compétence « enfance jeunesse ». Depuis le 26 août de cette même année, date d'ouverture de l'accueil permanent, elle organise des accueils collectifs de mineurs.

En 2006, face à l'augmentation de la fréquentation, le bâtiment principal situé au 33 rue de l'Ouest a été agrandi et réaménagé pour accueillir les 3-10 ans, pour une capacité d'accueil maximum de 65 mineurs. La commune a reçu toutes les autorisations, notamment l'avis favorable du médecin de PMI. En 2011, n'ayant plus la capacité suffisante pour satisfaire la demande croissante, le conseil municipal a ouvert une annexe au bâtiment principal. Ce second accueil de mineurs est situé : Rue des Ajoncs, près de la MARPA. Nous avons décidé de l'affecter spécifiquement pour l'accueil des 3-5 ans. Nous avons également reçu les autorisations nécessaires pour cela.

Pour davantage de souplesse dans l'organisation générale du service et pour ne pas refuser d'enfants de moins de 6 ans, nous aimerions retrouver les autorisations d'accueil des moins de 6 ans en 2024/2025, sur les deux sites Rikikis & Futés. Cette demande est actuellement étudiée par les élus de la commune de Mouchamps.

En 2020, après la rénovation d'un bâtiment communal, une salle a été attribuée au service enfance jeunesse pour organiser l'accueil et les activités du groupe 11-13 ans : C'est l'Espace Clemenceau situé : 2, Rue de l'Ouest près de la Mairie.

Aujourd'hui, les différents groupes de l'accueil de loisirs sont organisés comme ceci :

- L'Accueil maternel dénommé « **LES RIKIKIS** » **PS - GS** Adresse : Rue des Ajoncs ; **ANNEXE 1**
dispose de : 1 salle d'activité, 1 salle à manger, 1 salle de sieste, 1 cuisine, 1 accueil/vestiaire, 1 bloc sanitaire, 1 réserve, 1 cour ;
- Accueil élémentaire dénommé « **LES FUTES** » **CP - CM2** Adresse : 33, Rue de l'Ouest ; **PRINCIPAL**
dispose de : 2 salles d'activité, 1 cuisine / salle à manger, 1 accueil/vestiaire, 1 bloc sanitaire, 1 réserve, 1 cour, 2 bureaux ;
- Accueil secondaire dénommé « **ESPACE JEUNES** » à partir de la 6^{ème} Adresse : 2, Rue de l'Ouest. **ANNEXE 2**
dispose de : 2 salles d'activité, 1 cuisine, 1 accueil/vestiaire, 1 bloc sanitaire, 1 cour.

Les bureaux, le secrétariat et la direction sont installés au 33 rue de l'Ouest, identifié comme bâtiment principal.

Les accueils physique et téléphonique pour les familles sont organisés à cet endroit.

C'est également dans ces locaux que se déroulent les réunions d'équipe.



4. RAPPEL DES OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA COMMUNE

- ✗ Encourager la vie collective, la socialisation et le respect,
- ✗ Permettre l'accès à de nouvelles pratiques artistiques, culturelles et sportives,
- ✗ Favoriser la communication et l'expression par le jeu,
- ✗ Varier les moments de défoulement, de détente, d'échange et de repos,
- ✗ Responsabiliser les jeunes dans la réflexion et l'émergence de projets,
- ✗ Faire émerger une dynamique porteuse d'autonomie,
- ✗ Développer les actions de prévention,
- ✗ Développer les échanges intergénérationnels,
- ✗ Faciliter et aider les transitions en cherchant la transversalité (ou continuité éducative),
- ✗ Impliquer l'ensemble des acteurs,
- ✗ Développer une communication efficace et transversale,
- ✗ Favoriser l'ouverture sur le monde extérieur.

Comme indiqué dans le projet éducatif de la commune, la qualité et la sécurité de nos accueils sont essentielles. Elles constituent la base de toutes nos actions. Les postures professionnelles en sont la clef.

5. LES POSTURES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Au travers de l'organisation des différents modes d'accueils, notre équipe permanente à l'opportunité de suivre le public tout au long de son enfance et de son adolescence, de 3 ans à la majorité. Ce qui lui permet notamment de contribuer au développement progressif de l'autonomie de chacun.

Le moyen d'action principal est l'activité collective. Toutes les actions de la journée sont des moments d'activité (*les repas, la sieste, le temps du défoulement, les temps libres, les animations, les projets « jeune », les débats, etc...*),

Pour atteindre les objectifs définis ci-dessus, l'animateur doit poser un cadre réglementaire. Il doit être un adulte responsable, un agent de relation, et un technicien diplômé et expérimenté :

- En tant qu'**adulte responsable**, il doit instaurer un cadre sécurisant (*affectif, physique & moral*) ;
- Comme **agent de relation**, il doit être à l'écoute et toujours dans la bienveillance ;
- En qualité de **technicien**, il doit savoir adopter des postures professionnelles.

Ce sont des conditions essentielles pour construire une relation de confiance et pour proposer un service de qualité. Elles sont répertoriées et classifiées dans le tableau de la page suivante.

INSTRUCTIONS PRINCIPALES DE LA COMMUNE DE MOUCHAMPS, ORGANISATRICE DU SERVICE

- Proposer et assurer la sécurité et la qualité de service ;
- Garantir la satisfaction des familles ;
- Veiller à l'épanouissement des publics accueillis ;
- Proposer à chaque enfant un développement éducatif global ;
- >>> Programmes d'activités ludo-éducatifs.



6. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1. Favoriser l'épanouissement de chacun ;
2. Faciliter l'apprentissage de la vie collective ;
3. Accompagner progressivement l'autonomie ;
4. Contribuer à la découverte du monde et la rencontre avec les autres ;
5. Inciter les actes civiques et développer la citoyenneté.

Pour une qualité et une sécurité de nos accueils

Les actions par objectif	Les postures professionnelles associées
<p>1. Pour atteindre nos objectifs, nos équipes instaurent un cadre convivial et sécurisant. L'animateur est avant tout une personne responsable à l'écoute de son public. Au travers de ses projets d'activités, il assure et veille à la sécurité physique, affective et morale des mineurs sous sa responsabilité, la priorité étant le bien-être de chacun. Il propose un programme ludique adapté, basé sur le volontariat et sur les temps libres de l'enfant. Il est valeur d'exemple.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il assure un accueil personnalisé pour chaque individu ; • Il est toujours présent, disponible, vigilant, et à l'écoute de tous ; • Il propose et sensibilise sans obligations, ni contraintes ; • Il explique et fait respecter les règles et procédures mises en place ; • Il initie le public à l'équilibre alimentaire et au plaisir de bien manger ; • Il respecte les rythmes individuels de manière à gérer la fatigue et à limiter les blessures
<p>2. Vivre en collectivité, c'est côtoyer des personnes adultes, adolescentes ou enfants de tout horizon. Aussi, il convient de considérer chaque individu de la même manière, sans le diminuer proportionnellement à son âge. L'animateur est un agent de relation ; à l'écoute des attentes et des besoins de chacun, il donne des références individuelles et collectives et il instaure un cadre relationnel qui favorise la socialisation. Il est cohérent entre ce qu'il dit et ce qu'il fait.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il implique chaque participant dans l'élaboration et le respect des règles de vie ; • Il associe son public aux tâches de la vie quotidienne en valorisant les savoirs et savoir-faire ; • Il est à l'écoute pour orienter les enfants vers des projets communs ; • Il favorise et encourage l'esprit d'équipe ; • Il écoute les opinions de tous, et favorise le choix démocratique ; • Il profite des moments conviviaux tels que le temps du repas ; • Il favorise la communication et l'échange, notamment par le jeu ;
<p>3. Nos accueils constituent des microsociétés dans lesquelles chaque mineur doit pouvoir trouver sa place. Il convient donc d'organiser des espaces et un fonctionnement permettant un libre accès tout en respectant, bien entendu, le règlement intérieur et les règles de vie. Par le jeu, l'animateur conçoit des moyens d'accès à une prise de responsabilité progressive. Sa connaissance pédagogique lui permet d'estimer quand il faut : « Faire avec » ; « Donner à faire » ; « Faire faire » ; « Laisser faire »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il guide son public en évitant de faire à sa place • Il laisse faire les expérimentations et les échecs • Il aménage les espaces de manière à faciliter la libre circulation et l'apprentissage • Il explique que l'activité se termine après le nettoyage et le rangement du matériel • Il félicite celui qui fait tout seul, et l'incite à prendre des initiatives • Il explique comment nous avons tous le choix de participer ou non • Il associe chaque participant dans la vie du centre de loisirs
<p>4. Nos accueils de mineurs offrent l'opportunité de s'évader et de rencontrer d'autres gens, notamment grâce aux sorties et aux séjours. Partir, grandir, vivre des aventures exceptionnelles, c'est apprendre progressivement à gérer sa propre vie ! L'animateur est un guide qui facilite l'ouverture et la découverte. Il suggère, suscite, valorise et propose des projets ; il les accompagne pour les faire aboutir. Il associe les enfants et les jeunes aux décisions concernant la vie collective.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il propose des séjours complets • Il organise des activités dans de nouveaux milieux ; • Il donne du sens aux actions locales ; • Il propose des sorties variées et originales ; • Il met en place des actions d'éducation à l'environnement • Il crée du lien avec les acteurs locaux ; • Il organise des rencontres et des échanges ;
<p>5. Les temps libres sont aussi des moments où l'on échange et où l'on discute de sujets divers et variés. De ces échanges naissent des idées originales, des projets citoyens, des actions utiles et généreuses. L'équipe doit accompagner et soutenir les démarches et les initiatives des mineurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il laisse la parole et écoute les avis de chacun ; • Il lance, oriente et traduit les débats en actions ; • Il concrétise les idées et accompagne les projets des jeunes ; • Il suscite les projets solidaires ; • Il met en place des actions utiles et citoyennes ;

En résumé et d'une manière générale, il est indispensable de mettre l'accent sur :

- ✗ Le respect mutuel de chacun, et la prise en compte des rythmes de vie ;
- ✗ La participation de tous à l'organisation et aux tâches de la vie quotidienne ;
- ✗ La prise progressive de responsabilité compatible avec les possibilités du public accueilli ;
- ✗ Le respect des règles élaborées en commun, ou imposées par la réglementation ;
- ✗ L'apport d'activités variées, la fabrication, la création et l'imagination ;
- ✗ L'apprentissage du respect du cadre de vie et la promotion de la qualité de l'environnement ;
- ✗ L'organisation de sorties diversifiées (sport, culture, découverte, ...) ;
- ✗ L'organisation d'actions préventives (tabac, alcool, santé, sexualité, ...).



LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES (SUITE)

1. Favoriser l'épanouissement de chacun

- ❑ **Un accueil personnalisé** : Chaque jour, un animateur est chargé de l'accueil. Son rôle est très important car il doit aller au-devant de l'enfant et du parent pour les accueillir dans les meilleures conditions possibles. Le parent doit sentir son enfant en sécurité et l'enfant doit être accompagné dans la transition « maison - accueil de loisirs ». Ainsi, la séparation sera facilitée et l'enfant plus en confiance pour commencer sa journée ;
- ❑ **Le rythme de la journée** : Le rythme physiologique de l'enfant doit être respecté en organisant et en alternant des temps libres, des temps d'activités et des temps de repos adaptés à la tranche d'âge ;
- ❑ **La sieste** : Pour les plus petits, la sieste est nécessaire. L'animateur responsable veille à ce qu'elle se fasse sereinement pour les enfants : Une histoire à raconter, des musiques douces qui aident à s'endormir. Les enfants peuvent se reposer jusqu'à l'heure du goûter s'ils en éprouvent le besoin. Les plus grands pourront s'allonger un moment s'ils le souhaitent ou participer au temps calme proposé par l'animateur.
- ❑ **Le programme d'animation** : A chaque nouvelle période, l'équipe travaille à l'établissement du programme d'animation. Elle veille à proposer des activités variées (bricolage, jeux sportifs, jeux de piste, cuisine,...) et adaptées à la tranche d'âge. Néanmoins, les animateurs devront s'adapter sur le terrain en fonction des besoins et des envies des enfants ; également en fonction des impondérables.
- ❑ **La communication** : L'animateur doit être présents et à l'écoute de chaque enfant pendant les différents temps de la journée pour répondre à leurs besoins. En fin de journée, à l'aide d'un support établissant l'humeur du jour, les enfants pourront s'exprimer : dire ce qu'ils ont aimé ou non, ce qu'ils aimeraient faire,... Les animateurs ne devront pas hésiter à prendre en compte les demandes des enfants et à entreprendre des adaptations ou des modifications le cas échéant ;
- ❑ **L'intégration** : L'adulte devra veiller en tout temps au bien être de l'enfant. L'animateur doit s'assurer que tous les enfants s'amusent et que personne n'est mis de côté. Il doit jouer avec les enfants qui le souhaitent, proposer des activités et faire en sorte que tout le monde participe à la vie du centre en fonction de ses capacités et de ses envies ;

2. Faciliter l'apprentissage de la vie collective

- ❑ **Par l'instauration des règles de vie communes** : En début de chaque nouvelle période, une charte de vie est présentée aux enfants sous forme ludique et participative. Ainsi, il est plus facile pour l'enfant d'intégrer les règles de vie et de les appliquer. Autant que nécessaire, l'animateur doit s'appuyer sur cette charte pour faire respecter les règles.
- ❑ **Par la participation aux tâches de la vie quotidienne** : Les enfants sont sollicités durant tous les temps de la journée. Ainsi, en fonction de leurs capacités, ils peuvent être amenés à mettre la table au restaurant scolaire, aider l'animateur à préparer le goûter, à faire la vaisselle du goûter, à ranger la salle de sieste, ... Pendant, les temps d'activités, les enfants sont également sollicités à l'installation et au rangement de l'animation.
- ❑ **Par la mise en place d'activités collectives pour apprendre à jouer ensemble** : jeux d'équipe, de collaboration, d'entraide, ...
- ❑ **Par l'entraide** : L'équipe fait en sorte que les plus grands aident les plus petits dans certains actes de la vie quotidienne et dans les temps d'activités. Cela responsabilise les plus âgés, cela favorise l'apprentissage des plus jeunes, et cela crée de la solidarité et de la cohésion dans les groupes.



3. Accompagner progressivement l'autonomie

❑ **Dans les gestes de tous les jours** : Apprendre aux enfants « à faire seul » pour qu'ils deviennent autonomes. L'animateur aide les plus petits à s'habiller ou se déshabiller. Il aide également un enfant à fabriquer un jeu. Enfin, il accompagne un adolescent dans la construction d'un projet. En fonction de l'âge et de l'action, l'adulte donne des techniques pour réussir plus facilement ; il est facilitateur ;

❑ **Dans les tâches de la vie quotidienne** : L'animateur propose des moments durant lesquels l'enfant a toute sa place pour participer à l'organisation des différents temps de la journée. En fonction de ses possibilités, il peut s'investir en aidant à faire le goûter, en mettant la table, en débarrassant, en préparant un jeu, en rangeant le matériel, ...

❑ **Dans les règles d'hygiène** : L'adulte est toujours présent aux toilettes pour inculquer aux enfants les bons réflexes : tirer la chasse d'eau, se laver les mains, ... Après le petit déjeuner, les enfants ont la possibilité d'aller se laver les dents. Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant chaque activité et avant le repas et le goûter ;

❑ **Dans les animations proposées** : L'équipe propose des activités variées et adaptées à l'âge de l'enfant. La difficulté est progressive : Les bricolages font appel à une dextérité de plus en plus fine, les jeux sportifs ont plus de règles à respecter, les jeux de piste sont plus longs et les énigmes plus difficiles, ...

4. Contribuer à la découverte du monde et la rencontre avec les autres

❑ **Les activités** : Nous proposons des activités adaptées à la découverte de l'environnement dans lequel l'enfant évolue. Ainsi, nous mettons en place régulièrement des jeux de piste dans Mouchamps, des ballades nature, des activités sensorielles.

❑ **Les sorties** : Nous proposons à chaque vacances scolaires des sorties variées dans le but de faire découvrir de nouvelles choses aux enfants. Ex : sortie en forêt, piscine, la maison de la rivière, spectacle, ...

❑ **Les passerelles** : Nous mettons en place des journées communes où les activités programmées sont basées sur l'entraide et la solidarité. L'objectif est que les plus grands aident les plus petits. Ex : journée jeux olympiques, kermesse ...

❑ **Les échanges avec la MARPA** : La cour extérieure du centre maternel donne sur la MARPA. Cette proximité favorise les échanges au quotidien. L'équipe met à profit ce rapprochement physique pour en faire un rapprochement humain ! Ainsi, des rencontres sont organisées régulièrement. Au programme : Loto, cuisine, goûter, ...

❑ **Les séjours** : Tous les étés, nous organisons des séjours pour les Rikikis. Pour s'adapter aux besoins de chaque enfant, nous proposons 2 formules : 2 jours / 1 nuit ou 3 jours / 2 nuits. L'objectif est de permettre à l'enfant d'évoluer dans un environnement différent, de découvrir de nouvelles activités et d'aller à la rencontre de nouveaux amis !

5. Inciter les actes civiques et développer la citoyenneté

❑ **Par des actions d'éducation à l'environnement** : Nettoyage de la nature, ... ;

❑ **Par des œuvres désintéressées** : Dons à des associations caritatives, ... ;

❑ **Par la participation à des projets** : Uniday, Vote au Prix des jeunes lecteurs vendéens, ...

Chacun de ces cinq objectifs est décliné et adapté par les équipes d'animation, en fonction de l'âge des participants.

Dans notre organisation, on distingue 4 groupes d'âges :

- ⇒ Rikikis, classes maternelles ;
- ⇒ Futés, à partir du cours préparatoire (CP) ;
- ⇒ Club Junior, à partir du cours moyen (CM1) ;
- ⇒ Espace Jeunes, à partir de la 6^{ème} (Collège) ;



7. LA NATURE DES ACTIVITES PROPOSEES

Tout au long de l'année, plusieurs familles d'activités ludo-éducatives sont proposées par l'équipe d'animation communale, suivant le plan thématique suivant :

PERIODES	THEMATIQUES
Septembre / Octobre	PREDEFINI : Les métiers « santé »
Vacances d'Automne	LIBRE (<i>Thème définit par l'équipe lors de la préparation de la période</i>)
Novembre / Décembre	PREDEFINI : Les métiers « artistiques »
Vacances de fin d'année	Fermeture annuelle du service
Janvier / Février	PREDEFINI :
Vacances d'Hiver	LIBRE (<i>Thème définit par l'équipe lors de la préparation de la période</i>)
Mars / Avril	PREDEFINI :
Vacances de Printemps	LIBRE (<i>Thème définit par l'équipe lors de la préparation de la période</i>)
Mai / Juin	PREDEFINI :
Vacances d'été	LIBRE (<i>Thème définit par l'équipe lors de la préparation de la période</i>)
Les 3 premières semaines du mois d'Août	Fermeture annuelle du service

Les activités sont variées, adaptées à chaque tranche d'âge, et leurs programmations tiennent également compte du choix des enfants. Elles sont organisées par l'équipe d'animation de la commune, par cycle ou par période, tout au long de l'année, principalement les mercredis et vacances scolaires, mais aussi sur des temps périscolaires en fonction des possibilités, notamment liées aux contraintes de temps (départs échelonnés).

On trouve notamment :

- Les activités sportives, physiques et de plein air ;
- Les activités culturelles ;
- Les activités manuelles ;
- Les activités artistiques ;
- Les sorties pédagogiques.

Les animations sont généralement organisées sur les temps d'ouverture du service, du lundi au vendredi de 7h à 19h. Cependant, certains projets à destination de la jeunesse peuvent également être planifiés en soirée et le week-end.

Au mois de juillet 2025, les séjours avec hébergement sont organisés comme ceci :

- 5 séjours courts pour les 4 - 9 ans, à *Sainte Cécile en 2024* ;
- 3 séjours longs pour les 10 - 17 ans, à *Brétignolles sur Mer en 2024*.

Rythme de l'enfant et participation des mineurs

Les équipes éducatives sont en constante recherche d'amélioration de la gestion des groupes d'enfants, l'objectif principal fixé par la commune étant la qualité de service. Ceci passe notamment par la réflexion de l'aménagement des locaux pour respecter le rythme de chacun. C'est aussi l'instauration du droit de ne rien faire.

En fonction de leur âge et de leur degré d'autonomie, les enfants et les adolescents sont sollicités par les animateurs pour participer à la vie des accueils de mineurs (*règles de vie, organisation des espaces, nettoyage, rangement, idées de projets, etc.*).

Evaluations

Des bilans et des évaluations régulières permettent de recenser les demandes du public, d'améliorer les futures propositions, et d'adapter les programmations.



8. LES DIFFERENTS MOMENTS DE LA JOURNEE

Une journée ne doit pas être cloisonnée, ni figée.

L'équipe d'animation tient compte du choix des enfants et doit composer avec les impondérables.

Les effectifs faibles lui permettent notamment d'aménager des temps privilégiés.

Cependant, elle a aussi des contraintes organisationnelles.

Pour vivre en collectivité, pour répondre aux besoins de chacun, pour travailler dans le respect des autres services de la commune et de nos partenaires, nous avons mis en place des outils que nous veillons à respecter et à faire appliquer, tels qu'un règlement intérieur pour les usagers, des règles de vie pour les groupes d'enfants, et une rigueur dans l'organisation, le suivi et l'évaluation de notre travail.

Les comprendre et les respecter, c'est une marque de respect envers les autres.

Il faut donc expliciter nos choix :

- Pourquoi nous pouvons le faire,
- Les raisons qui nous amènent à renoncer.

Les jours d'Ecole		Les mercredis et vacances scolaires	
7h00 - 9h00	La fonction d'accueil	7h00 - 9h30	La fonction d'accueil
7h00 - 8h00	Le service du petit déjeuner	7h00 - 8h00	Le service du petit déjeuner
9h00 - 12h00	Le temps scolaire	8h00 - 9h30	La salle d'activités
		9h30 - 11h30	L'animation (+ sensibilisation)
		11h30 - 12h00	La fonction d'accueil
12h00 - 13h30	La régulation du restaurant scolaire (1 ^{er} & 2 ^{ème} service) et surveillance des cours des 2 écoles.	12h00 - 13h30	Le service du déjeuner
13h30 - 16h30	Le temps scolaire	13h30 - 14h00	La fonction d'accueil
		13h00 - 16h00	La sieste
		14h00 - 16h00	L'animation (+ sensibilisation)
16h30 - 17h00	Le service du goûter	16h00 - 16h30	Le service du goûter
17h00 - 19h00	La fonction d'accueil	16h30 - 19h00	La fonction d'accueil

La journée type ne doit pas se présenter sous forme de créneaux horaires rigides et établis, mais en « espace-temps » permettant la prise en compte du rythme de chaque enfant. Cependant une organisation prévisionnelle est nécessaire. Elle constitue un repère qui rassure le groupe, notamment les enfants les plus jeunes et les animateurs les moins expérimentés. Enfin, elle est obligatoire pour pouvoir travailler dans le respect des partenaires ou des prestataires.

Pour nos différentes animations à l'extérieur, nous disposons également de :

- 2 cours bitumés, un espace gazonné et 1 terrain de jeux aménagé,
- 1 terrain de football, 2 salles de gymnase et 1 salle de tennis de table,
- 1 salle des fêtes, 1 salle de spectacle et 1 lieu d'exposition (le Lavoir)
- 1 City-stade.



9. LES MODALITES D'ACCUEIL

Le public est accueilli dans des locaux déclarés et aménagés pour chaque tranche d'âge. D'une manière générale, chaque responsable de site est chargé de mettre en œuvre un projet d'accueil et des règles de vie adaptées pour son public. Ceci pour que les intervenants adaptent leurs postures, ajustent leurs demandes et proposent des projets et animations en fonction des capacités du public dont ils ont la charge.

Le point commun à toutes nos structures d'accueils est le fondement même de notre projet à savoir, la prise en compte des besoins et le respect des rythmes de vie de chacun. Nos équipes encouragent une prise de responsabilité progressive et compatible avec les possibilités du public accueilli. Ceci se traduit par la participation de tous à l'organisation et aux tâches de la vie quotidienne. Les mineurs sont acteurs de leurs loisirs et non considérés comme de simples consommateurs.

Enfin, l'apprentissage de la vie collective et le respect sous toutes ses formes sont les bases de la socialisation :

La tolérance envers les autres et leurs différences bien entendu, la politesse, la considération des locaux et du matériel, mais également le respect du cadre de vie et la promotion de la qualité de l'environnement.

On distingue :

☐ **Les accueils périscolaires**, exclusivement liés au besoin de garde des enfants scolarisés à Mouchamps.

Ouverts de 7h00 à 19h00 avant et après la classe, ils offrent des espaces aménagés diversifiés, libres d'accès en fonction du besoin ou du choix de l'enfant. La finalité étant de proposer un accueil adapté au rythme de chacun de manière à débiter la journée de classe dans les meilleures dispositions.

Des prestations alimentaires sont également proposées :

- Le petit déjeuner est servi à l'arrivée des enfants de manière échelonnée de 7h00 à 8h00.
- Le goûter est servi collectivement entre 16h45 à 17h15.

☐ **Les accueils de loisirs**, qui fonctionnent les mercredis et vacances scolaires, et certains soirs et week-ends à partir de la section « Espace Jeunes », c'est-à-dire à partir de la 6^{ème}.

A l'instar des accueils périscolaires, le centre de loisirs pour les petits est principalement lié au besoin de garde des familles. Il est très rare que les parents d'un enfant de moins de 7 ans l'inscrivent en raison du programme d'activités.

Néanmoins, l'équipe d'animation attache une grande importance à l'élaboration de ce document car il explique en partie la démarche pédagogique mise en place, et par conséquent la posture de l'animateur.

Les enfants sont accueillis sur deux sites distincts : l'accueil maternel et l'accueil élémentaire.

Le rythme physiologique et le choix de l'enfant sont respectés ; pour cela, nous alternons les temps libres, les temps d'activités et les temps de repos adaptés à la tranche d'âge et aux réels besoins.

A chaque nouvelle période, une chartre de vie est présentée aux enfants sous forme ludique et participative. Ainsi, l'intégration et la compréhension des règles de vie leur sont facilitées. Chaque animateur s'y réfère pour organiser et gérer la vie quotidienne. A cette occasion, l'équipe d'animation travaille à l'établissement du programme d'activités. Elle veille à proposer des projets variés et adaptés à la tranche d'âge. Néanmoins, les animateurs tiennent compte des envies des enfants. Chaque animation se termine par une évaluation qui associe les enfants.

Les mercredis et vacances scolaires, l'équipe pédagogique propose un panel d'activités artistiques, culturelles et sportives. Ces accueils de mineurs offrent l'opportunité aux enfants de s'évader et de faire des rencontres et des découvertes, notamment grâce aux sorties et aux séjours.

Nos activités de loisirs :

- ✗ Garantissent le bien-être et respectent le rythme de vie de chacun ;
- ✗ Favorisent l'épanouissement de chaque enfant ;
- ✗ Facilitent l'apprentissage de la vie collective ;
- ✗ Permettent une accession progressive à l'autonomie ;
- ✗ Encouragent les actes civiques et développent la citoyenneté.



❑ **Spécificités pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans**

Pour mieux répondre aux besoins des enfants de moins de 6 ans, nous les accueillons dans un bâtiment spécialement aménagé pour eux : L'accueil de loisirs maternel « LES RIKIKIS », rue des Ajoncs à Mouchamps. Cependant, pour des raisons d'organisation générale du service et de mutualisation des moyens, l'accueil des maternels peut se faire occasionnellement à l'accueil de loisirs élémentaire « LES FUTES », au RDC.

Le site de plain-pied est équipé de petits WC et de petits lavabos adaptés, d'une infirmerie avec une douche, d'un espace de jeux extérieur gazonné. Sur les conseils et les préconisations du médecin de PMI, des aménagements particuliers ont été effectués sur les deux sites, tels que la pose d'anti pince-doigts sur les portes, un système de fermeture sécurisé de la porte d'entrée, l'installation d'une bâche sur le bac à sable et la pose d'une clôture et d'un portail extérieur.

L'équipe permanente est composée d'une animatrice (responsable de site), d'une animatrice, et d'un animateur/éducateur sportif. Ainsi, les enfants ont des repères pour toute l'année scolaire, gage de sécurité affective.

Les locaux ainsi que cette pluridisciplinarité permettent de mettre en place pour les classes maternelles (PS, MS, GS) :

- ✗ Un mode de vie quotidienne respectueux des rythmes de vie des 3-5 ans,
- ✗ Des espaces de vie aménagés pour la tranche d'âge,
- ✗ Des propositions d'activités variées et adaptées.

Chez les petits, l'accent est mis sur la socialisation, le bien-être et le respect du rythme de l'enfant. C'est également le temps de premiers pas vers l'autonomie. L'enfant apprend à se chausser et à s'habiller tout seul, à se servir à table et à couper sa viande, à se laver les mains avant de passer à table, Etc ... tout ceci avec la bienveillance et l'entraide de l'équipe d'animation.

Pour les plus petits, la sieste est imposée. L'animateur responsable veille à ce qu'elle se fasse sereinement pour les enfants : une histoire à raconter, des musiques douces qui aident à s'endormir. Les enfants peuvent dormir jusqu'à l'heure du goûter s'ils en ont besoin. Les plus grands peuvent s'allonger un moment s'ils le souhaitent ou participer au temps calme proposé, puis à l'animation de l'après-midi.

Enfin, nous organisons des échanges avec l'accueil de loisirs élémentaire afin de développer des objectifs tels que l'entraide, le partage et la solidarité. Les enfants aiment bien se retrouver sur des actions et des animations communes.

❑ **A partir de la 6^{ème}, l'Espace Jeunes** est un accueil de loisirs qui fonctionne principalement pendant les vacances scolaires, et certains vendredis soirs en périodes scolaires. Les préadolescents s'inscrivent en fonction d'un programme d'activités. Il ne correspond généralement pas à un besoin de garde.

Afin de favoriser l'épanouissement de chacun, un accueil libre est mis en place avant et après chaque activité. Il permet aux jeunes de profiter et de s'approprier le local. Ce temps permet également des échanges plus personnels entre les jeunes et les animateurs, notamment pour écouter leurs remarques, leurs envies et pour les sensibiliser à de nouveaux projets. Enfin, c'est un moment privilégié durant lequel l'adulte se positionne en tant qu'observateur et régulateur du local. Durant chaque activité, les jeunes ne seront pas de simple consommateur. Ils devront tout d'abord être porteurs d'idées en proposant des actions qu'ils souhaiteraient effectuer (activités de consommation, jeux collectif ou activités manuelles, projet, etc.).

Tout au long de l'année, diverses actions sont mises en place :

De l'événementiel, des soirées à thème, de la prévention, des autofinancements, etc. ... Construire des compétences sociales et civiques ne doit pas être l'exclusivité du cadre scolaire. Des actions humanitaires et solidaires sont également développées à l'initiative des jeunes. Pour les sensibiliser et les impliquer dans la vie de la commune, les animateurs lancent des sujets de discussions, laissent la parole, écoutent les avis, orientent et traduisent les débats en actions concrètes.

L'Espace Jeunes est membre d'un réseau constitué des huit communes. Des rencontres régulières permettent l'échange, le partage et les discussions entre animateurs professionnels. Des projets communs sont organisés pour les jeunes et les moyens sont mutualisés.

Afin d'éveiller la curiosité et l'envie de découverte des jeunes, nous proposons des activités nouvelles et originales ; du sport, des spectacles...

Afin d'impliquer les jeunes dans la vie de la commune, le service organise des manifestations tel que la fête de la musique, la séance de variétés, les ventes dans le bourg, etc.

Nous mettons également en place des actions de prévention afin de sensibiliser les jeunes sur différents thèmes (prévention alcool, parcours du cœur, etc.).

C'est un espace de transition avant les 14 ans : Le passage à l'Accueil Jeunes (OU FOYER)



10. ACCUEIL SPECIFIQUE

L'accueil d'enfants porteurs de handicap

Les droits de la personne handicapée sont codifiés à l'article R. 2324-17 et R. 2324-39 du code de la santé. Conformément à ces articles, la commune de Mouchamps veille à assurer l'intégration sociale et l'accès aux sports et loisirs des mineurs handicapés physiques, sensoriels ou mentaux, et ceci dans tous les services qu'elle propose.

C'est également afin d'appliquer les articles n°27 et n°31 de la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, que le Service Enfance Education Jeunesse garantit les meilleures conditions d'accueil aux enfants mentalement ou physiquement handicapés. Tous les mineurs ont le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à leur âge, à leurs possibilités, et de participer librement à la vie quotidienne de nos structures. Tous peuvent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie, facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. Nos accueils périscolaires et de loisirs sans hébergement sont des lieux privilégiés de rencontres, des espaces de découverte, de jeu, de création. Ils contribuent ainsi, au travers du projet éducatif, à l'éducation à la vie collective et au développement individuel de tous les enfants et adolescents.

Modalités d'accueil de la famille et de l'enfant

En amont de l'accueil d'un enfant porteur de handicap, une rencontre est organisée avec les parents. Il est en effet important d'établir un esprit de confiance mutuelle. Pour cela, nous évoquons les points suivants :

- ✗ Identification des besoins spécifiques de la vie quotidienne de l'enfant,
- ✗ Prise en considération des conseils des parents,
- ✗ Présentation de l'équipe et plus particulièrement de l'animateur de l'enfant,
- ✗ Présentation des services et activités adaptés à ses possibilités,
- ✗ Mise en place d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) dans le respect du bien-être, de l'hygiène, de la santé et de la sécurité de l'enfant.

Pour l'enfant ou l'adolescent handicapé, la mise en place d'une relation éducative « enfant/animateur » dans le cadre du projet pédagogique est essentielle. Pour cela, l'équipe d'animation est sensibilisée avant l'arrivée de l'enfant. Elle est associée au travail de réflexion sur les thématiques suivantes :

- ✗ Adaptation des activités au rythme de vie de l'enfant en fonction de son handicap,
- ✗ Facilitation de l'intégration de l'enfant par une présentation organisée, et par des temps d'échanges avec les enfants,
- ✗ Mise en place d'un cahier de liaison « parents/enfant » & « enfant/parents »,
- ✗ Veille au respect du traitement médical et des prescriptions,
- ✗ Respect de la confidentialité médicale.

Après le séjour, un bilan est fait en équipe, avec l'enfant ou l'adolescent, puis avec les parents.

En effet, l'accueil et le déroulement des journées peuvent aussi faire l'objet de remarques, utiles tant pour la famille que pour l'équipe éducative en charge du suivi de l'enfant le reste de l'année.

Tous les documents sanitaires ainsi que les médicaments non utilisés par l'enfant sont rendus à la famille par le directeur, et le cas échéant complétés par des informations médicales.

Afin de développer les compétences professionnelles, des formations dans le cadre de la formation continue tout au long de la carrière seront proposées à l'ensemble de l'équipe afin de sensibiliser à la différence et à la diversité.



11. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE DE DIRECTION ET D'ANIMATION

L'équipe permanente

1. L'équipe de direction

Elle est constituée de :

- 1 directeur titulaire de la fonction publique territoriale au grade d'animateur principal de 1ère classe ;
- 1 directrice-adjointe diplômée du BPJEPS LTP ;

Ensemble, ils assurent également toutes les missions du secrétariat enfance éducation jeunesse, c'est-à-dire de tous les services communaux destinés aux enfants et aux adolescents, y compris le restaurant scolaire.

2. L'équipe d'animation

Elle est composée de :

- 2 agents d'animation titulaires désignés « Responsables de site »
 - Une pour l'accueil des 3-5 ans situé rue des Ajoncs, titulaire du BAFA et actuellement en formation DEJEPS ;
 - Un pour l'accueil des 6-10 ans situé Rue de l'Ouest, titulaire du BPJEPS LTP.
- 3 agents d'animation titulaires de la fonction publique territoriale ;
- 4 agents d'animation contractuels.

Le travail de l'équipe se fait au travers du jeu, du plaisir et des activités ludiques. Il n'en est pas moins sérieux pour autant. Tous les lundis matins, l'équipe complète est en réunion pour évaluer les animations passées, tirer des bilans et améliorer le fonctionnement du service et préparer de nouveaux projets. Les après-midis, suite à la réunion de service, l'équipe de direction composée du directeur, de son adjointe et des responsables de site se réunit. Elle finalise les préparations des journées à venir, l'organisation de travail et le management des équipes, envoie les commandes, fait les réservations, élabore les plaquettes à destination des familles, etc. ...).

Le travail réalisé par chaque agent ne lui appartient pas, ni à lui personnellement, ni au groupe dont il a la responsabilité. Le produit réalisé est du domaine public et intègre une base de données partagée. N'importe quel intervenant doit être en mesure de l'exploiter facilement. Il ne faut surtout pas raisonner individuellement, mais pour l'intérêt général, en tant que finalité ultime de l'action publique. Il en va notamment d'assurer la continuité de service.

Les collaborateurs occasionnels

Chaque année, nous faisons appel à des animateurs saisonniers, à des prestataires pour des activités particulières, et nous accueillons des stagiaires au sein de nos accueils collectifs de mineurs. Des agents occasionnels peuvent également intervenir pour faire face à une augmentation temporaire des effectifs ou pour pallier d'éventuelles absences.

Dans tous les cas, nous accompagnons ce nouveau personnel. Le tutorat est officiel dans le cadre des conventions de stage, avec la mise en place d'évaluations intermédiaires durant le temps de l'accueil.

Cependant, nous assurons également ce tutorat dans les autres cas et sous une autre forme. On parle alors d'accompagnement. C'est-à-dire que chaque nouvelle personne est suivie par un animateur titulaire référent, et non livrée à elle-même, dans le service d'animation.

Ce rôle est confié à un agent titulaire expérimenté, chargé du suivi pédagogique, à l'aise avec le métier et disponible pour la personne accueillie. La plupart du temps, il revient à un responsable de site. Il est là pour transmettre les gestes professionnels, les savoir-être du monde du travail, présenter le mode d'organisation de l'accueil de mineur, et éventuellement pour répondre aux questions d'ordre pratique.



12. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

❑ TARIFICATION 2024/2025

La mise en place de 6 tranches de quotients familiaux pour les accueils périscolaires et de loisirs, permet une meilleure accessibilité, notamment pour les familles les plus défavorisées.

La commune étudie actuellement son extension aux tarifs du restaurant scolaire.

❑ MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES

De multiples outils d'information pour les familles sont mis en place (*portail Familles, plaquettes, réseaux sociaux, sites Internet, affiches...*) mais nous favorisons de plus en plus les supports dématérialisés. Les présentations réalisées sur les sites Internet de la commune et du Service Enfance Education Jeunesse exposent également l'état des lieux des diverses structures locales. Des réunions avec les parents pour expliquer et développer les projets et actions menées sont également proposées, mais elles ne rassemblent que très peu de familles.

❑ OUVERTURE ET FEMETURE DU SERVICE

Le service enfance éducation jeunesse est ouvert toute l'année, du lundi au vendredi de 7h à 19h.

En cohérence avec le rythme de travail des entreprises du Haut Bocage Vendéen, et par conséquent pour répondre aux besoins de garde des familles, les 5 semaines de fermetures annuelles sont organisées comme ceci :

- Les trois premières semaines du mois d'août ;
- Les deux semaines des vacances scolaires de décembre.

Les 5 semaines de congés annuels sont imposées au personnel d'animation lors de ces fermetures.

❑ MODALITES D'INSCRIPTIONS

Toute l'année et pour chaque période, les familles peuvent inscrire leur enfants via le Portail Familles, ou auprès du secrétariat du Service Enfance Education Jeunesse jusqu'à la date limite d'inscription, de manière à ce que la commune puisse organiser les activités et mettre en place l'encadrement adéquat, conformément aux normes réglementaires.

13. EVALUATIONS

Tout au long de l'année, les équipes font des bilans réguliers des activités et des projets. Ceux-ci se font par le biais d'évaluations implicites et spontanées, la finalité étant de mesurer si les objectifs sont atteints.

Des réunions de travail sont également organisées tous les lundis. Elles permettent :

- La cohésion d'équipe, l'entraide, les échanges, et le maintien d'un travail sérieux et convivial ;
- La coordination des différents accueils, la mutualisation, et l'adaptation des projets en fonction des bilans ;
- Un meilleur suivi des différents publics accueillis, et l'accompagnement des transitions.
- La cohérence du projet de service, et l'harmonisation des postures pédagogiques.

Elles débutent toujours par l'évaluation des actions passées, les problèmes organisationnels à corriger, et les transmissions de groupe à groupe. C'est également l'occasion pour l'équipe de parler de problématiques particulières, rencontrées durant la semaine précédente, par rapport au comportement d'un enfant, ou suite à une remarque d'un parent par exemple.

Suivant un retro planning établi jusqu'au 1^{er} juillet 2024, des temps de travail sont aménagés durant ces réunions, afin d'aborder chaque point du présent projet, de susciter la réflexion et la discussion. Ceci en vue de l'élaboration du projet pédagogique 2024/2025. Ainsi, tous les membres de l'équipe collaborent activement à sa construction.

En fonction des opportunités liées aux effectifs et à l'organisation des journées, les temps de préparation peuvent être prolongés à l'initiative du directeur et après validation du directeur général des services.

Tous les ans, le directeur, garant du projet, réalise et présente un bilan d'activités complet, quantitatif, qualitatif et financier. Ce travail présente une synthèse de l'évolution de l'année passée, et des projections pour les périodes à venir.